



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 décembre 2020, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Allemagne, de la République dominicaine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de Coprésidentes du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, l'Allemagne et la République dominicaine, en étroite coopération avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint (voir annexe) un compte rendu de la réunion du Groupe sur :

- La situation en République démocratique du Congo

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

L'Ambassadeur,
Envoyé spécial de la République dominicaine
auprès du Conseil de sécurité
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

Le Chargé d'affaires du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jonathan **Allen**



**Annexe à la lettre datée du 15 décembre 2020 adressée
au Secrétaire général par les représentants de l'Allemagne,
de la République dominicaine et du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

**Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé
de la question des femmes et de la paix et de la sécurité**

**Compte rendu de la réunion sur la République démocratique
du Congo tenue le 9 novembre 2020**

Le 9 novembre 2020, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a organisé une réunion sur la situation en République démocratique du Congo. Les membres ont entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), suivi d'un aperçu des principales recommandations formulées par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et des observations complémentaires du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Les membres du Conseil ont posé des questions concernant l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de l'épidémie d'Ebola sur la situation des femmes et des filles en République démocratique du Congo et les mesures prises par la Mission à cet égard, les obstacles à la participation des femmes à la médiation des conflits locaux et à l'élaboration de la nouvelle stratégie de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que les projets prévus pour favoriser l'émancipation économique, l'éducation et l'emploi des femmes. Ils ont demandé si, dans ses plans de transition, la Mission avait tenu compte des questions de genre et d'inclusion et pris des mesures pour veiller à ce que le retrait des troupes ne nuise pas aux activités qu'elle mène sur les plans de l'égalité des genres et de la protection des femmes, ou encore sur les capacités nécessaires en ce qui concerne les soldates de la paix et les questions de genre. Ils se sont également enquis de la prise en compte de ces questions dans l'aide humanitaire et la prévention de la violence sexuelle liée au conflit, et plus spécifiquement de la suite à donner au recensement effectué par la Mission des zones à haut risque de violence sexuelle et fondée sur le genre.

Les principaux points soulevés durant la réunion étaient les suivants :

- La MONUSCO a appuyé les candidatures de femmes aux dernières élections nationales. Le Sénat compte, parmi ses 109 membres, 21 sénatrices (soit 19 %), contre 4,6 % en 2006, ce qui constitue une augmentation notable. Si la part des femmes a peu progressé à la chambre basse, l'Assemblée nationale est présidée par une femme pour la deuxième fois de son histoire. Sur les 66 ministres, 12 sont des femmes (18 %, contre 10 % dans le Gouvernement précédent). La Mission s'efforce d'ouvrir l'espace politique aux femmes, notamment en remédiant aux disparités dans la façon dont les médias relatent les faits. Elle a par exemple dispensé une formation sur une couverture médiatique des femmes en politique tenant compte des questions de genre et dénuée de préjugés à plus de 500 journalistes, dont 42 % de femmes, et a accordé aux femmes beaucoup plus de temps d'antenne dans les émissions diffusées par la station de radio de l'ONU (Radio Okapi). Elle a également organisé des ateliers sur la budgétisation

et la législation tenant compte des questions de genre à l'intention des nouveaux députés des provinces et membres des autorités administratives, et a prêté son concours à des initiatives de la société civile visant à renforcer la participation des femmes à la vie politique, ce qui a abouti à la nomination de deux chefs coutumiers aux assemblées provinciales du Sud-Kivu et du Kongo-Central.

- Le Gouvernement s'est montré fermement résolu à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et l'ONU l'a aidé à parachever son deuxième plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et le plan stratégique connexe précisant les mesures prévues pour les quatre ans à venir, qu'il a approuvé en août 2020.
- La Mission continue d'accompagner les organisations de femmes de la société civile, les médiatrices et les bâtisseuses de la paix et les associera à sa nouvelle stratégie de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui privilégie la réintégration des ex-combattants dans la communauté plutôt que leur intégration dans les forces armées.
- Les femmes et les filles continuent d'être touchées par le violent conflit qui sévit dans l'est du pays et subissent toute une série de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, notamment des violences sexuelles. La Mission entend donner aux femmes un rôle de premier plan dans leur propre protection en renforçant leur pouvoir décisionnel, leur participation aux mécanismes de prévention des conflits et leur représentation à cet égard. Il est particulièrement important d'accroître leur participation aux réseaux d'alerte locale. Dans certaines régions, les femmes seraient à l'origine de 60 % des alertes locales exactes.
- Selon la liste figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits ([S/2020/487](#)), la République démocratique du Congo compte le plus grand nombre de parties soupçonnées sérieusement de se livrer systématiquement à des actes de viol ou d'autres formes de violence sexuelle, ou d'en être responsables, dans des situations dont le Conseil de sécurité est saisi. De janvier à septembre 2020, l'ONU a confirmé 777 cas de violences sexuelles liées au conflit. La plupart de ces violations ont été perpétrées par des groupes armés non étatiques et un quart par l'appareil de sécurité de l'État. En 2019, l'ONU a étayé 1 409 cas de violences sexuelles liées au conflit, soit une augmentation de 34 % par rapport à 2018, qui avait déjà enregistré le plus grand nombre de cas depuis 2011. Sachant que ces faits sont systématiquement sous-signalés en raison de la stigmatisation, de la crainte des représailles et de l'insuffisance des services, ces chiffres ne représenteraient qu'une fraction du nombre réel de cas. Ces niveaux élevés de violence sexuelle s'expliquent par les dynamiques en cours, en matière de paix et de sécurité, notamment la circulation des armes légères et de petit calibre, l'exploitation illicite des ressources naturelles, les conflits interethniques prolongés, les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration inachevés au niveau national, le contrôle inégal exercé sur les forces de sécurité, les déplacements massifs de population et les cycles de violence qui se déroulent en toute impunité.
- Le Gouvernement a redoublé d'efforts pour combattre l'impunité et prévenir les violences sexuelles liées au conflit et a lancé notamment le plan d'action de la Police nationale congolaise pour la lutte contre les violences sexuelles, signé à la suite de la mobilisation de la Mission et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit en ce sens. Par ailleurs, le Premier Ministre a signé l'additif au Communiqué conjoint du Gouvernement de la République démocratique du

Congo et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit. La Mission a en outre dressé la carte des zones à haut risque pour les femmes et les filles, dans le Sud-Kivu et le Nord-Kivu, se rapportant aux conflits armés, aux phénomènes de violence sexuelle et fondée sur le genre et à d'autres violations des droits humains. Les soldats de la Mission entretiennent un dialogue avec les femmes de ces régions, et les soldates de la paix jouent un rôle essentiel dans l'établissement d'un climat de confiance avec les populations locales.

- Des avancées ont été réalisées, sur le plan judiciaire, dans la lutte contre l'impunité des violences sexuelles liées au conflit, et plus particulièrement dans le cadre de la justice militaire. Plus de procès pour violences sexuelles liées au conflit se sont déroulés en République démocratique du Congo que dans tous les autres pays faisant l'objet d'un suivi par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Après la condamnation historique de Bosco Ntaganda par la Cour pénale internationale, Kokodikoko, commandant d'une faction d'un groupe armé, a été reconnu coupable de crimes contre l'humanité, et notamment de violences sexuelles systématiques, par un tribunal militaire du Sud-Kivu.
- La MONUSCO a lancé de nombreuses initiatives pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Les femmes jouent d'ailleurs un rôle important dans la diffusion des messages sur les moyens de freiner la propagation du virus. La Mission apporte également un appui technique et financier au Gouvernement et aux autorités administratives ; elle a ainsi aidé le ministère d'État chargé de l'égalité des genres à élaborer un document stratégique sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19.
- Commentant son expérience personnelle en République démocratique du Congo depuis 2008, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO a souligné les progrès réalisés depuis lors en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Elle a fait observer qu'en 12 ans, la contribution des femmes à la promotion de la paix et de la sécurité et la mobilisation des Nations Unies sur la question avaient toutes deux considérablement évolué dans la bonne direction.

Les recommandations ci-après ont été formulées soit par ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts, soit par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, soit par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo lors de son exposé¹. Dans la perspective des négociations à venir sur le mandat de la MONUSCO et compte tenu de la stratégie commune élaborée par la MONUSCO et le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour la transition de la Mission, le Conseil de sécurité devrait :

- Conserver les références aux femmes et à la paix et la sécurité qui figurent dans le préambule et le dispositif de la résolution [2502 \(2019\)](#) du Conseil, sans oublier la prise en compte de la question transversale du genre dans toutes les

¹ Ces recommandations ont été proposées par des participants à cette réunion de l'ONU ou tirées de la note d'information établie par le secrétariat du Groupe informel d'experts avant la réunion, et ne constituent pas des recommandations du Groupe dans son ensemble ou des membres du Conseil.

activités prévues par le mandat de la Mission, ainsi que dans les rapports plus détaillés que celle-ci présentera au Conseil, ainsi que le libellé relatif aux violences sexuelles et aux violences fondées sur le genre, notamment les références au Communiqué conjoint de 2013 du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit et à son additif de 2019 signé par le Gouvernement et l'ONU.

- Demander à la Mission de redoubler d'efforts pour promouvoir la mise en place d'un environnement juridique, politique et socioéconomique propice à la participation entière des femmes, sur un pied d'égalité, à tous les domaines de la prise de décisions aux niveaux national, provincial et local et aux initiatives de rétablissement de la paix. Il serait bon que le Conseil énonce clairement cet objectif dans les tâches prioritaires liées à la stabilisation, par exemple dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité et de la lutte contre l'impunité, ou encore de la nouvelle stratégie de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui porte sur la réintégration dans les communautés.
- Souligner qu'il importe de garantir que toutes les formes d'aide humanitaire reposent sur une analyse des données ventilées par âge, sexe et handicap, une connaissance poussée des questions de genre et les consultations avec des organisations de femmes.
- Prendre acte du rôle prépondérant des femmes dans l'atténuation des effets de la crise liée à la COVID-19 et de l'effet disproportionné de la pandémie sur les femmes et les filles, et demander que les questions de genre soient prises en compte dans le cadre de la lutte contre la pandémie et du relèvement.

En outre, les membres du Conseil et les Coprésidents du Groupe informel d'experts devraient :

- Exhorter le Gouvernement à souscrire sans réserve à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial dans le contexte de la pandémie COVID-19, à savoir la cessation de la violence sexuelle comme tactique de guerre.
- Prier instamment le Gouvernement d'accélérer la création d'un fonds national de réparation afin, d'une part, d'éliminer les obstacles qui empêchent les personnes qui ont subi des violences sexuelles et des violences fondées sur le genre d'obtenir réparation et, d'autre part, de faire en sorte que les ordonnances de réparations des tribunaux soient pleinement respectées.
- Demander des informations et des analyses sur la menace terroriste croissante que représente le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » et ses conséquences pour les femmes et les filles.
- Encourager les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à augmenter la proportion de femmes parmi le personnel en tenue de la Mission.
- Veiller à ce que le financement de conseillers pour les questions de genre et pour la protection des femmes continue d'être prévu dans le budget ordinaire de la Mission.
- Demander à l'ONU de communiquer des informations et des analyses récentes sur l'exécution du deuxième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.
- Demander à l'ONU de faire le point sur les mesures envisagées pour donner une place centrale à l'égalité des genres dans la planification de la transition de la MONUSCO et la renforcer par une analyse des conflits tenant compte de cette

question, et de confirmer si les fonds et les compétences nécessaires pour mener cette analyse et en assurer le suivi ont été déterminés ou mobilisés.

En clôturant la réunion, les Coprésidents ont remercié les intervenants de leurs exposés et se sont engagés à assurer le suivi des questions importantes qui y ont été soulevées.
